

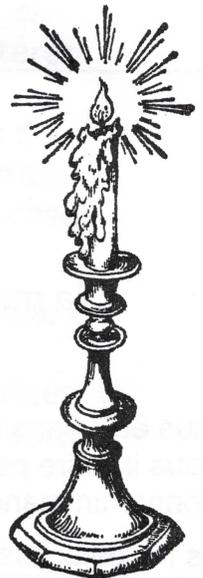
# LE HERISSON CRAVENTAIS

- LE JOURNAL DE L'APAC -

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :

Art.1er. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (...) la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...) : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)

-N°16-  
- DECEMBRE 2000-



« Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé »  
(Brochure de l'A.P.A.C.)



### EDITO

Une année se termine : elle fut riche en événements divers.

Commencée dans les séquelles de la tempête du Siècle, elle se termine dans un déluge qui nous fait patauger dans la boue et l'humidité. Du jamais vu de mémoire de craventais ! Réchauffement climatique, couche d'ozone, effet de serre ou simple « accident » météorologique ? Rien n'est sûr mais cela nous engage à réfléchir à ce qui, pour nous, est synonyme de « développement durable ».

Alors souhaitons que l'année 2001 soit un peu plus clémente et que nous puissions voir l'aboutissement de tous les projets retardés l'an passé.

Souhaitons aussi qu'à l'image des éléments, la vie politique reste calme en période électorale.

Et, comme toutes les associations, réjouissons nous aussi d'une année qui verra le **centenaire de la fameuse loi de 1901** sur la liberté d'association. Un droit chèrement conquis qui permet aujourd'hui, au travers de 750 000 associations, un foisonnement de richesses et d'initiatives, ciment de notre vie sociale.

Vous trouverez également dans ce numéro **une recette de Noël** : c'est maintenant une tradition du Hérisson.

Cette année, le Hérisson en chocolat ! Un peu long à faire mais quel délice. Voici une idée de dessert originale pour Noël ou le jour de l'An.

Alors ...

*Bonnes fêtes à tous !*



### Inscription sur les listes électorales

2001 sera une année d'élections.

Si vous n'avez pas encore pu vous inscrire,  
la mairie sera ouverte spécialement le samedi 30 décembre.

Profitez-en, après il sera trop tard !

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, le code électoral (article 9) vous autorise :

- à vous inscrire par lettre recommandée
- à donner un mandat à quelqu'un qui ira faire la démarche à votre place

(dans les deux cas, fournir un justificatif de domicile)



## Vous avez dit « Associations » ?

Les 150 000 associations françaises célèbreront en 2001 le centenaire de la Loi sur la Liberté d'association de 1901.

Cette Loi fut *une grande conquête* face à la méfiance des gouvernements successifs qui voyaient en elle des repaires de comploteurs.

Aujourd'hui la cote de popularité des associations de toutes sortes est au plus haut : 95% des Français ont d'elles une bonne opinion alors qu'ils ne sont que 66% à apprécier les élus locaux et 54% le gouvernement.

Les pouvoirs publics ont reconnu l'importance de l'utilité des associations.

En 1971, le conseil constitutionnel a reconnu que *le principe d'association était fondamental* en droit français.

En 1999, le gouvernement a organisé les Assises nationales de la vie associative.

Une mission interministérielle pour la célébration du centenaire est déjà en place. Son président, monsieur Jean-Michel Belogey, a souligné qu'il restait beaucoup à faire. En effet, « **l'Etat et les collectivités locales, affirme t-il, souhaitent que les associations existent pour animer la vie sociale mais ne veulent pas qu'elles créent de tracasseries. Ce souhait d'une vie associative saine est très fort chez de nombreux élus locaux** ».

Encore une fois, Cravent offre une image réduite de ce qui se passe en France.

L'actuelle municipalité a développé l'association sportive préexistante et a créé d'autres associations pour les loisirs et, sur ce point, nous pensons qu'elle a eu raison. Elles animent agréablement - et « sagement » - la vie sociale craventaise.

L'APAC s'est créée de façon indépendante voici presque un quart de siècle (24 ans exactement). Elle veille sur l'environnement craventais et, par voie de conséquence, sur les finances et l'application des règles de la démocratie locale. C'est une tâche assez difficile mais utile. Elle répond au souci actuel des pouvoirs publics de ranimer l'intérêt des citoyens pour la vie politique et la confiance dans leurs élus.

Selon M. Belogey, il faut faire en sorte que « **les initiatives des associations soient traitées avec considération par les collectivités publiques** ».

Cela ne veut évidemment pas dire que les associations remplacent les élus et prennent les décisions à leur place ! Par contre, cela signifie que les élus doivent prendre les associations au sérieux et accepter un vrai débat avec elles sur des propositions argumentées et raisonnables. C'est dans l'intérêt général.

Il semble bien que l'orientation du gouvernement annonce la disparition du « vote et tais-toi » qui décourage tant de citoyens.

Espérons que ce message - message de bon sens et d'apaisement - sera entendu par toutes les municipalités, y compris la nôtre, quelle qu'elle puisse être.





## Les bonnes recettes de Madame Hérissou

### Hérissou en chocolat

250 grammes de chocolat  
4 œufs  
125 grammes d'amandes

185 grammes de beurre  
2 cuillères à soupe de sucre en poudre  
Cacao en poudre Van Houtten

Battre longuement à la main les jaunes d'œufs avec le sucre. Bien faire blanchir le mélange. Y ajouter le beurre en pommade. Bien mélanger. Faire fondre le chocolat dans un peu d'eau. L'ajouter au mélange. Remuer avec le batteur électrique pendant 35 minutes.

Monter les blancs en neige avec une pincée de sel. Les ajouter délicatement au mélange.

Mettre dans un moule « œuf de poule » ou un saladier de la même forme.

Laisser au frais 24 heures. Démouler en trempant vivement dans l'eau chaude sur un plat de service.

Décorer avec les amandes sans leur peau, coupées en quatre, qui auront été auparavant mises à four chaud pour colorer. Les piquer sur toute la surface du hérissou. Avec une passoire, saupoudrer de cacao.

Servir avec chantilly, crème anglaise, vanille ou café.

Ce hérissou peut faire un dessert amusant pour le réveillon...

Recette d'Anne-Marie de Gennes - Restaurant « Le boudin sauvage »

